



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Stratégie nationale **BIODIVERSITÉ** **2030**

**Deux ans d'action :**  
une dynamique  
enclenchée

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir · Mobiliser · Accélérer

# ÉDITO



## **Monique Barbut,**

*ministre de la Transition écologique,  
de la Biodiversité et des Négociations  
internationales sur le climat et la nature*

**Deux ans après le lancement de la Stratégie nationale biodiversité 2030, la France est engagée.**

*Engagée pour protéger ses écosystèmes, restaurer les milieux dégradés et transformer en profondeur ses modèles de développement. Cette dynamique est bien réelle : sur le terrain, les projets se multiplient et la mobilisation s'amplifie.*

*Mais le constat reste sans appel : la biodiversité continue de décliner.*

*Face à cette urgence, notre responsabilité est claire : accélérer.*

*La biodiversité est au cœur de notre avenir. Elle conditionne notre santé, notre alimentation, notre sécurité et la résilience de nos territoires face au changement climatique.*

*Notre objectif est clair : stopper l'érosion du vivant d'ici 2030, puis inverser la tendance.*

*Nous avons enclenché le mouvement.*

*Nous devons maintenant changer d'échelle.*

# DEUX ANS POUR AGIR, dix ans pour transformer

Deux ans après l'adoption de la Stratégie nationale biodiversité 2030, la France est engagée dans une transformation de ses politiques publiques et de ses territoires. Cette mobilisation se traduit par le renforcement et l'extension du réseau d'aires protégées, l'accélération des actions de restauration des écosystèmes (zones humides, cours d'eau, forêts), et la réduction des pressions exercées sur le vivant, notamment via la diminution de

l'usage des produits phytosanitaires. En cohérence avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), ces actions visent également à renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique, en soutenant les collectivités dans leurs démarches de renaturation, de désimperméabilisation et de préservation des continuités écologiques. L'objectif est clair : stopper l'érosion du vivant d'ici 2030, puis inverser la tendance.

Les premiers résultats sont là. Des projets concrets émergent partout en France, les politiques publiques se coordonnent, et les acteurs, collectivités, entreprises, citoyens se mobilisent.

Mais le constat scientifique reste sans appel : **la biodiversité continue de s'effondrer**. Cette réalité impose une accélération des efforts.

## UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE mais fragilisée

La France est l'un des rares pays au monde à disposer d'une biodiversité aussi riche. Grâce à ses territoires hexagonal et ultramarins, elle abrite une grande diversité d'écosystèmes : forêts tempérées, récifs coralliens, mangroves, montagnes, zones humides ou encore grands espaces marins. Mais cette richesse est aujourd'hui fragilisée.

Les indicateurs scientifiques convergent : la biodiversité s'effondre en France, comme partout dans le monde.

**10%**  
des espèces  
dans le monde sont  
présentes en France,  
soit plus de 200 000  
espèces.

**80%**  
Les territoires  
ultramarins  
concentrent  
80% de la biodiversité  
nationale espèces.

### LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES<sup>1</sup>

**- 46%**

des effectifs des  
oiseaux inféodés  
aux milieux agricoles  
sur la période  
1989-2024

**- 41%**

dans les milieux  
urbains sur la  
même période

**16%**

seulement des habitats  
qualifiés d'intérêt au  
niveau communautaire  
sont évalués en état  
favorable

**43,8%**

des cours d'eau en  
bon ou très bon  
état écologique

1. Etat d'avancement de la Stratégie Nationale Biodiversité - 2025

# DES PRESSIONS multiples

*L'érosion de la biodiversité ne s'explique pas par une seule cause, mais résulte d'une combinaison de facteurs.*

L'artificialisation des sols reste une pression majeure, même si elle ralentit : **19 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés en 2023 contre 31 000 en 2011.**

Cette baisse est encourageante, mais encore insuffisante pour enrayer la perte de biodiversité et s'inscrire dans les trajectoires de sobriété foncière.

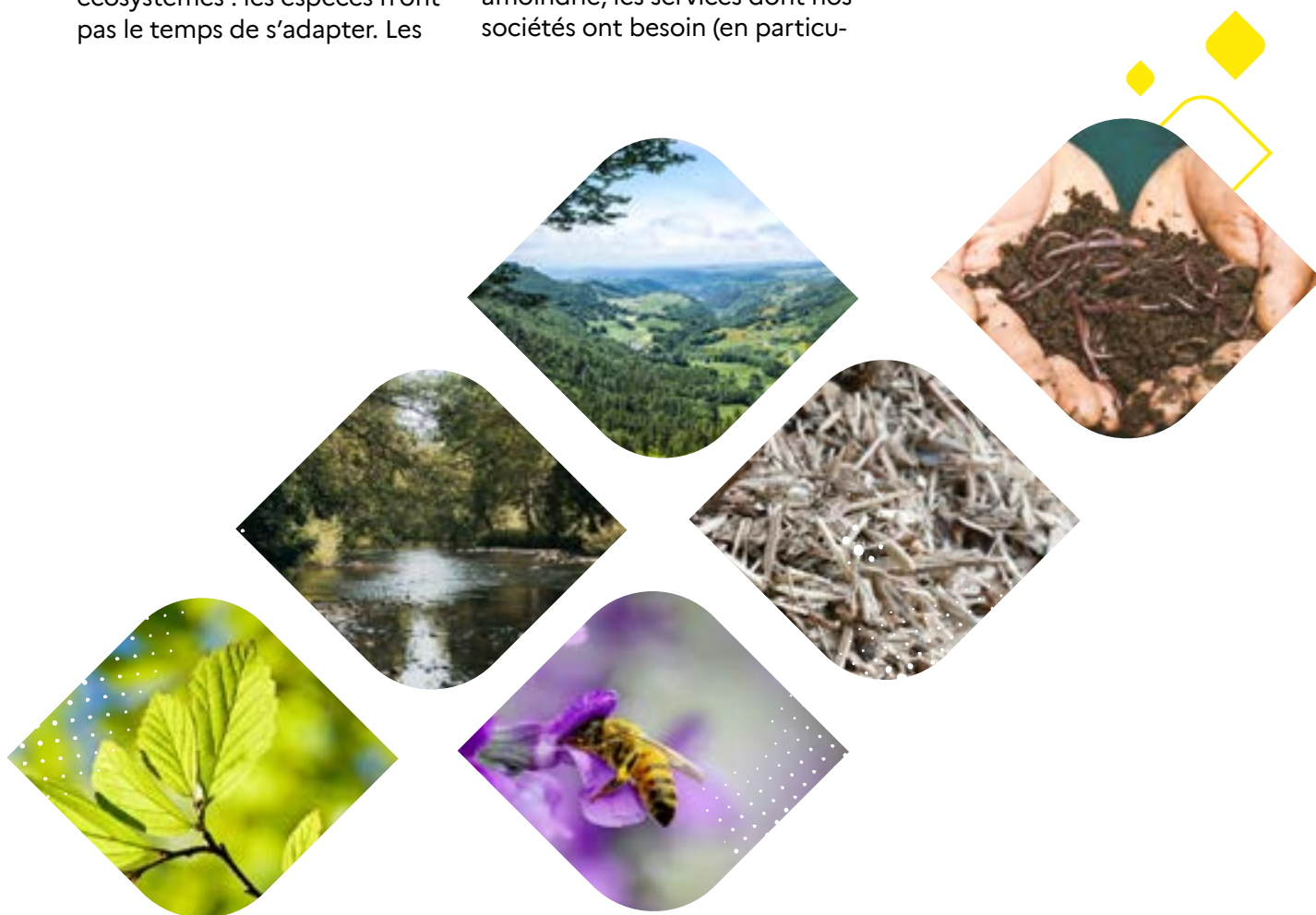
Même si les émissions de gaz à effet de serre diminuent en France (-31% entre 1990 et 2023), la hausse des températures mondiales se poursuit, avec des effets directs sur les écosystèmes : les espèces n'ont pas le temps de s'adapter. Les

écosystèmes en mauvais état sont moins résilients, et leur capacité à ralentir le changement climatique ou à aider les sociétés humaines à s'adapter (en refroidissant localement la température en ville par exemple), s'en trouvent amoindries.

Les pollutions chimiques (plastiques, microplastiques, métaux, nitrates, produits phytopharmaceutiques...) et physiques (sonore, lumineuse...) continuent d'affecter les milieux, qui n'ont alors plus la capacité de continuer à fournir, ou de façon amoindrie, les services dont nos sociétés ont besoin (en particu-

lier les fonctions de production avec la pêche, la sylviculture, l'agriculture). La surexploitation des ressources naturelles est également un sujet de préoccupation.

Ces pressions ne s'additionnent pas simplement : elles se **renforcent mutuellement en interagissant** (c'est l'effet « cocktail »), qui dégradent les milieux, les rendant plus vulnérables et réduisant leurs capacités à fournir les services dont nous avons besoin.



# DEUX ANS POUR AGIR, dix ans pour transformer

## 1 | UNE FEUILLE DE ROUTE POUR STOPPER LE DÉCLIN DU VIVANT

Adoptée en 2023, la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) fixe un objectif clair : **stopper puis inverser l'érosion de la biodiversité d'ici 2030**. Elle traduit en actions concrètes l'engagement de la France issu du **Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en 2022**.

## 2 | UNE STRATÉGIE QUI CONCERNE TOUTE LA SOCIÉTÉ

La SNB ne se limite pas à la protection des espaces naturels. Elle agit sur **l'ensemble des activités humaines** qui affectent la biodiversité : agriculture, urbanisme, infrastructures, industrie, modes de consommation. Elle mobilise l'État, les collectivités, les entreprises, les acteurs de la recherche et les citoyens.

## 3 | QUATRE LEVIERS POUR AGIR EFFICACEMENT

La stratégie repose sur une approche complémentaire :



Chaque action de la SNB dispose d'un pilote responsable de sa mise en œuvre et de l'atteinte de la cible. Un suivi régulier est assuré afin de rendre compte des avancées au Secrétariat général à la planification écologique, au Comité national biodiversité et au Secrétariat à la convention sur la diversité biologique. Le ministère anime la communauté des pilotes et élabore, avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB), le dispositif de rapportage.

## 4 | 209 ACTIONS CONCRÈTES DÉJÀ ENGAGÉES

La SNB se traduit par un plan d'action opérationnel : 209 actions, portées par l'ensemble des ministères et déployées dans tous les territoires. Deux ans après son lancement, les 40 mesures ont été lancées.

## 5 | UN PILIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE FRANÇAISE

La biodiversité est au cœur de la transition écologique. La SNB contribue directement à :

- ◆ l'adaptation au changement climatique et l'atténuation
- ◆ la gestion de l'eau dans une démarche de résilience
- ◆ la sécurité alimentaire
- ◆ notre santé
- ◆ la sécurité des biens et des personnes

*Protéger  
la nature,  
c'est protéger  
les Français  
et préserver  
l'avenir.*



# AXE 1

## Protéger et réduire les pressions sur la biodiversité

*L'objectif est de s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité, en France comme à l'étranger, afin de les réduire au maximum voire de les stopper, lorsque c'est possible. Cela implique notamment de les contrôler de façon juste et proportionnée.*

### RENFORCER LES AIRES PROTÉGÉES EN PARTICULIER SOUS PROTECTION FORTE

La France a déjà dépassé l'objectif international de protection d'au moins 30% de son territoire : **33,4% du territoire national est aujourd'hui protégé.**

Parmi ces espaces, une part croissante (4,9% à ce jour) est classée en **zones de protection forte sur des écosystèmes particulièrement remarquables ou vulnérables**. Les pressions y sont fortement réduites voire supprimées. L'enjeu des prochaines années est d'accélérer cette progression tout en améliorant la qualité de la gestion des aires protégées existantes ainsi que leur résilience aux changements climatiques. L'objectif est de mieux conserver et restaurer les écosystèmes les plus sensibles.

**Objectifs : 14,8% des espaces maritimes au niveau national en protection forte d'ici fin 2026 et 10% des espaces terrestres au niveau national en protection forte d'ici 2030 avec un minimum de 3% en métropole terrestre**



#### réserve naturelle nationale de la Presqu'île de la Caravelle en Martinique

En Martinique, la réserve naturelle nationale de la Presqu'île de la Caravelle a été étendue en 2025 pour mieux protéger un site emblématique de la biodiversité ultramarine. La réserve passe de 395 hectares à 636 hectares, grâce à l'intégration de la Baie du Trésor (241 hectares marins) Cette extension permet de protéger à la fois les milieux terrestres et marins : mangroves, récifs coralliens, forêts littorales, zones de ponte des tortues marines.

Cette extension :

- renforce la protection des écosystèmes les plus sensibles
- améliore la gestion du territoire "de la terre à la mer"
- soutient les activités locales et durables (pêche, tourisme)

### PROTÉGER LES ESPÈCES LES PLUS MENACÉES

Les actions en faveur des espèces menacées se poursuivent, avec une attention particulière portée aux territoires ultramarins, qui concentrent 85% de la biodiversité nationale, mais aussi des vulnérabilités accrues.



#### EXEMPLE : La Réunion : une réglementation renforcée pour protéger les cétacés

À La Réunion, après concertation avec les acteurs locaux, l'arrêté n°944 du 4 juin 2025 encadre les activités nautiques à proximité des cétacés dans les eaux territoriales. Il fixe les conditions de pratique (navigation, plongée, apnée, nage) afin de garantir la préservation des espèces marines. Ce texte renforce notamment les règles d'observation des cétacés et impose une limitation de la vitesse des navires pour réduire les risques de collision, y compris avec les tortues marines.

## FOCUS

# Des avancées dans les grandes conférences internationales

**Protéger la biodiversité passe aussi par l'action globale.**

### – UNOC-3 à Nice : un cap renforcé pour la protection de l'océan

Co-organisée par la France et le Costa Rica, la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC-3), à Nice en juin 2025, a marqué une étape importante pour la protection des milieux marins.

Elle a permis :

- de renforcer la mobilisation autour de l'objectif de 30% d'aires marines protégées d'ici 2030
- de soutenir l'entrée en vigueur de l'Accord des Nations unies sur la haute mer (BBNJ)
- d'accélérer les engagements contre la pêche illicite (INN) et la pollution plastique

### – COP CITES : mieux protéger les espèces menacées

La 20<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, aussi nommée COP CITES, (fin 2025) a permis des avancées importantes dans la régulation du commerce des espèces sauvages. 75 espèces ont été ajoutées aux annexes, dont 55 espèces marines, renforçant leur protection et la lutte contre la surexploitation. La France et l'Union européenne ont joué un rôle actif dans ces négociations.

### – Mobilisation internationale inédite pour la protection des glaciers en 2025

En 2025, les grandes conférences internationales ont été marquées par une mobilisa-

tion accrue en faveur de la préservation de la cryosphère, dans le cadre de l'Année internationale des glaciers. Cette dynamique s'est notamment illustrée le 21 mars avec l'organisation de la première Journée mondiale des glaciers, accompagnée d'un événement de haut niveau au siège de l'UNESCO à Paris. Réunissant décideurs politiques, scientifiques et acteurs de la société civile, cette rencontre a permis de mettre en lumière l'accélération de la fonte des glaciers et ses conséquences sur la sécurité hydrique, les écosystèmes et les populations, tout en appelant à un renforcement de la coopération internationale et des actions concrètes pour préserver ces « châteaux d'eau » essentiels à l'échelle mondiale.

## LA FRANCE AGIT POUR UNE DYNAMIQUE GLOBALE

La France a transmis son 7<sup>e</sup> rapport national à la Convention sur la diversité biologique, qui alimentera le rapport global destiné au premier bilan mondial du Cadre de Kunming-Montréal qui se tiendra lors de la 17<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique en octobre 2026. Ce rapport, publié le 28 février 2026 conformément au calendrier international, reprend les principaux éléments du suivi de la Stratégie nationale biodiversité.



## LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers poursuit sa baisse, avec 19 000 hectares artificialisés en 2023 contre 31 000 en 2011. Cette tendance encourageante reste toutefois insuffisante pour atteindre l'objectif de réduction de moitié fixé à l'horizon 2030. L'artificialisation demeure l'une des principales causes de destruction des habitats naturels et de fragmentation des milieux. L'Etat accompagne les collectivités dans leurs stratégies de sobriété foncière.

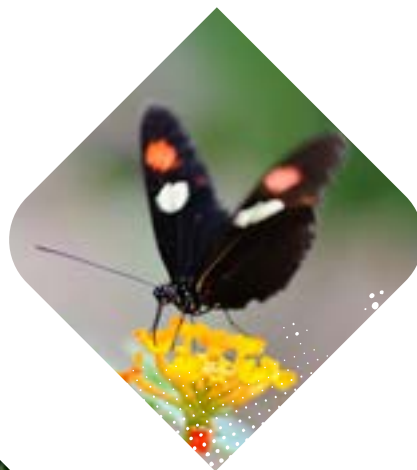
## RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET LEURS IMPACTS

L'année 2025 a été marquée par l'adoption de l'ensemble des plans régionaux nitrates, renforçant la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Parallèlement, de nouveaux outils de suivi ont été mis en place, comme l'observatoire de la pollution lumineuse, afin de mieux comprendre et réduire des pressions encore peu visibles mais très impactantes pour la biodiversité.

Au niveau international, à l'occasion de l'UNOC-3, la France s'est également engagée dans la lutte contre la pollution sonore sous-marine, en rejoignant une coalition composée de 36 autres pays. Cette initiative illustre la nécessité d'agir sur des pressions émergentes, notamment dans les milieux marins.

## TRANSFORMER LES PRATIQUES DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

La transformation des modèles économiques constitue un levier central de la stratégie. En 2025, plusieurs filières volontaires, notamment dans les secteurs de la cosmétique, de l'agroalimentaire, de la construction et du tourisme, ont été accompagnées pour intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs pratiques. Cette évolution progressive vise à réduire durablement les impacts des activités humaines sur les milieux naturels, en agissant au cœur des chaînes de production et de consommation.



## AXE 2

# Restaurer la nature

*La stratégie prévoit des mesures de restauration sur les principaux écosystèmes dégradés. Cette restauration permettra de développer les solutions fondées sur la nature au profit des politiques de prévention des risques, de lutte contre les effets du changement climatique, de protection des ressources en eau...*

### UN PLAN NATIONAL POUR STRUCTURER L'ACTION

La France élabore actuellement son **plan national de restauration de la nature**, en application du Règlement européen pour la restauration de la nature, entré en vigueur en 2024. Ce Règlement concerne tous les écosystèmes (agricoles, forestiers, urbains, marins, côtiers, aquatiques et humides), et cible également les insectes pollinisateurs. Il comporte par ailleurs des objectifs spécifiques aux habitats qualifiés d'intérêt au niveau communautaire (visés par la politique Natura 2000), et d'acquisition de connaissances. Il constitue l'outil législatif de mise en œuvre des engagements internationaux et européens, et notamment de l'objectif au niveau UE de restauration de **20% des terres et des mers de l'Union européenne d'ici 2030 et tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050. Il ne s'agit pas de revenir à un état de nature antérieur, mais de rétablir des écosystèmes en bon état d'ici 2050**, essentiels à leur maintien sur le long terme, et à leur capacité à fournir les services dont nos sociétés ont besoin. En ce sens, la restauration de la nature, c'est d'abord et surtout la réduction voire la levée des pressions qui dégradent les écosystèmes (qui pourra être

mise en œuvre par les actions de l'axe 1 de la SNB comme détaillé ci-dessus), accompagné lorsque nécessaire d'opérations de génie écologique (lorsque l'écosystème est trop dégradé, il faut agir activement pour l'aider à se rétablir : par exemple en redessinant les méandres d'un cours d'eau de façon artificielle, en revégétalisant des écosystèmes urbains, et diversifiant des écosystèmes agricoles...).

Le plan national pour la restauration de la nature valorise auprès de la Commission européenne les actions en cours, initiées dans les politiques publiques actuelles dont beaucoup sont reprises dans la SNB, en visant à renforcer certains points. Les actions de la SNB qui pourront être poursuivies et valorisées sous cette bannière, outre l'axe 1 présenté ci-dessus, figurent ci-après.

### RECONNECTER LES MILIEUX ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les actions en faveur des trames écologiques se poursuivent, avec la suppression progressive des obstacles qui fragmentent les habitats naturels, notamment les cours d'eau. Restaurer ces continuités est essentiel pour permettre aux espèces de

circuler, de se reproduire et de s'adapter aux changements environnementaux.

**En 2025, 7 720 kilomètres de haies d'agriculteurs possèdent une labellisation ou une certification de gestion durable des haies.**

### RAMENER LA NATURE AU CŒUR DES VILLES

Le plan Nature en ville 2024-2030 est désormais entré en phase opérationnelle, mobilisant plus de **65 acteurs publics et privés**. Il vise à renforcer la présence de la nature dans les espaces urbains, notamment à travers la végétalisation, la désimperméabilisation des sols et le développement des trames vertes.

Au-delà de la biodiversité, ces actions contribuent à améliorer le cadre de vie, à réduire les îlots de chaleur et à renforcer la résilience des villes face au changement climatique, afin de s'adapter à une France à +4°C d'ici la fin du siècle.

## RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES AGRICOLES ET NATURELS

La restauration des haies, des prairies et des zones humides s'intensifie. Le pacte en faveur de la haie constitue un levier concret pour soutenir la biodiversité, améliorer la qualité des sols et renforcer la résilience des exploitations agricoles. Les zones humides, quant à elles, font l'objet d'actions spécifiques en raison de leur rôle essentiel dans la gestion de l'eau, la prévention des inondations et l'accueil de nombreuses espèces



### EXEMPLE : Restaurer les herbiers de posidonies dans les Calanques

Dans le Parc national des Calanques, un programme vise à protéger et restaurer les herbiers de posidonies, un écosystème clé de la Méditerranée. Ces herbiers jouent un rôle essentiel :

- habitat pour de nombreuses espèces
- protection du littoral
- stockage de carbone (« carbone bleu »)

Près de 2 000 hectares sont concernés par les actions de protection et de restauration.

## PROTÉGER ET RESTAURER LES SOLS

L'année 2025 a été marquée par l'adoption d'une directive européenne sur la surveillance et la résilience des sols, ainsi que par un plan interministériel dédié aux sols forestiers. Ces avancées traduisent une prise de conscience croissante de l'importance des sols, longtemps considérés comme une ressource secondaire.



# AXE 3

## Mobiliser tous les acteurs

La réussite de la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection des écosystèmes en bon état et de la restauration des écosystèmes dégradés repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs. En 2025, cette dynamique s'est fortement accélérée, notamment dans les territoires.

### DES COLLECTIVITÉS EN PREMIÈRE LIGNE

Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie. En 2025, **82 nouveaux Atlas de la biodiversité communale** ont été lancés, permettant aux territoires de mieux connaître et protéger leur patrimoine naturel. Le programme « Territoires engagés pour la nature », continue également de se structurer, offrant un cadre d'action et d'accompagnement aux collectivités pour faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action en faveur de la biodiversité.

### UNE MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ACTEURS

La formation des cadres supérieurs de l'État à la transition écologique s'est achevée en 2025 et a été étendue à l'ensemble des agents publics. Des formations spécifiques sont également déployées auprès de nombreux professionnels, notamment dans les secteurs agricoles, maritimes et juridiques. Cette montée en compétence constitue un levier essentiel pour intégrer la biodiversité dans toutes les décisions.

### FORMER LES FUTURS ACTEURS : des étudiants au service des territoires

Depuis 2024, une spécialité « biodiversité » a été intégrée au dispositif des ateliers hors les murs, porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux et soutenu par l'Office français de la biodiversité et le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature. En 2024-2025, **12 ateliers ont réuni 350 étudiants dans 25 communes**, au cœur des territoires.

Le principe : faire travailler ensemble des étudiants issus de disciplines complémentaires : écologie, agronomie, architecture, urbanisme ou paysage pour apporter des solutions concrètes à des projets locaux.

### ENGAGER LES ENTREPRISES ET LES CITOYENS

Les entreprises sont de plus en plus impliquées, à travers des démarches volontaires et des accompagnements sectoriels. Parallèlement, les actions de sensibilisation et d'éducation se multiplient pour encourager l'engagement citoyen et favoriser une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité.

#### Des entreprises de plus en plus engagées pour la biodiversité

Le programme « Engagés pour la nature », porté par l'Office français de la biodiversité, poursuit sa dynamique en mobilisant un nombre croissant d'entreprises. L'ambition est de faire émerger, structurer et valoriser des plans d'actions concrets, en lien direct avec l'activité de l'entreprise, tout au long de sa chaîne de valeur. En 2025, 101 nouvelles entreprises ont rejoint le dispositif, portant à 400 le nombre total d'entreprises adhérentes. Parallèlement, 100 nouveaux plans d'action ont été déposés, dont 41 déjà validés, pour atteindre 203 entreprises engagées concrètement dans des actions en faveur de la biodiversité.

# AXE 4

## Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie, il importe de garantir des moyens à la hauteur. Ces moyens ne se limitent pas aux enjeux financiers mais couvrent également des questions de recherche et de diffusion de connaissances, ainsi que la gouvernance de pilotage de la stratégie.

### MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Le renforcement des connaissances constitue un préalable indispensable. L'année 2025 a été marquée par des avancées importantes en matière de suivi des habitats, des espèces et des services écosystémiques, ainsi que par la transposition des directives européennes.



#### EXEMPLE : Quand la nature protège le littoral

En 2024, 12 collectivités littorales ont été sélectionnées par l'État pour expérimenter des solutions fondées sur la nature face à l'érosion côtière. Au programme : restauration de dunes, réouverture de marais, revégétalisation des plages ou encore protection des fonds marins. Autant d'actions concrètes qui permettent de réduire les risques littoraux tout en renforçant la biodiversité et l'attractivité des territoires. En parallèle, le programme LIFE Adapto+ déploie, à l'échelle nationale, des stratégies de

gestion souple du trait de côte, tandis que les initiatives LIFE Marha et LIFE ARTISAN outillent les acteurs publics pour généraliser ces approches.

### DES FINANCEMENTS EN PROGRESSION

En 2022, les financements publics et privés consacrés à la biodiversité atteignent **3,5 milliards d'euros**, auxquels s'ajoutent **2,3 milliards d'euros pour l'eau et les sols**. Ces montants ont plus que doublé depuis 2000, témoignant d'un effort croissant en faveur de la transition écologique.



#### EXEMPLE : Fonds Vert

Lancé en 2023, le Fonds Vert a permis à tout l'écosystème des porteurs de projets favorables à la biodiversité de se structurer et de se mobiliser. Depuis son lancement, plus de 300M€ ont été mobilisés sur les mesures biodiversité et 370M€ sur les projets de renaturation en ville.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP), le Fonds Vert a été mobilisé pour réaliser l'acquisition foncière d'un site exceptionnel, intégré à la Réserve naturelle de Chérine, dans la région Centre-Val de Loire. Grâce à l'intégration du site du domaine de Lérignon (76 hectares, dont 47 de surface en eau) via une subvention d'1,4M€, la réserve renforce la maîtrise hydraulique du bassin versant. Cela va permettre de préserver au mieux des habitats dans lesquels plus de 200 espèces ont été recensées, dont 113 protégées au niveau national.

### MOBILISER TOUS LES LEVIERS FINANCIERS

Au-delà des financements publics, la stratégie vise à mobiliser davantage les financements privés et européens, tout en réduisant les dépenses dommageables à la biodiversité. L'objectif est d'optimiser l'effet levier des investissements et de changer d'échelle.

# UNE TRAJECTOIRE CLAIRE vers les objectifs 2030



*Pour atteindre les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, la France s'appuie sur une stratégie cohérente, articulée autour de trois piliers complémentaires.*

## Protéger ce qui est menacé et restaurer ce qui est dégradé

### – La Stratégie nationale pour les aires protégées

La Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) vise à protéger les espaces naturels les plus riches en biodiversité, sur terre comme en mer. Son objectif est de développer un réseau cohérent, résilient et efficace d'aires protégées en particulier sous protection forte afin de supprimer ou réduire fortement les menaces et les pressions sur cette biodiversité et la maintenir en bon état de conservation. Renforcer le niveau de protection des espaces naturels contribue également à la restauration des habitats dégradés. La SNAP cherche à concilier protection de la nature et activités humaines durables, en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement et en impliquant les citoyens. La coopération entre les acteurs locaux, les scientifiques et les pouvoirs publics est également essentielle.

### – Le Plan national de restauration de la nature

Entré en vigueur le 18 août 2024, le Règlement européen pour la restauration de la nature impose à chaque État membre

de présenter d'ici septembre 2026 un plan national détaillant les actions et financements prévus pour restaurer les écosystèmes et la biodiversité. En France, ce plan, intitulé « Agir pour restaurer la nature », a fait l'objet d'une concertation préalable du grand public entre mai et août 2025. Organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public, cette concertation a permis de collecter plus de 12 000 contributions issues d'acteurs variés (associations, agriculteurs, entreprises, citoyens). Des débats en région et des groupes de travail techniques ont complété ce dispositif. Cette concertation se poursuit par voie électronique, pour permettre une continuité de l'association du grand public à l'élaboration du plan (<https://biodiversite.gouv.fr/le-plan-national-agir-pour-restaurer-la-nature>), et en dernière phase, le public aura l'opportunité de s'exprimer par voie électronique sur la version finalisée du plan sous la forme d'une participation du public par voie électronique. Par ailleurs, les instances de parties prenantes (en particulier le Comité national biodiversité), sont actuellement concertées.

L'enjeu du Plan national de restauration est de **capitaliser sur les efforts déjà réalisés, avec une attention plus grande portée sur l'atteinte de résultats concrets sur le bon état des écosystèmes, et donc sur l'efficacité des actions menées avec une logique de planification territoriale.** C'est aussi l'opportunité de **mettre en récit l'action publique en faveur d'une nature en bonne santé, meilleure solution aux 5 défis mondiaux actuels que sont l'alimentation, l'eau, le changement climatique, la santé humaine et la biodiversité**, en s'appuyant sur les cadres existants (SNB, SNAP, Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, mais également politiques sectorielles telles que la Politique agricole commune, la Politique Commune de la Pêche, etc.). La mise en cohérence et la lisibilité de l'action publique est une attente forte de la société civile qui s'est exprimée dans l'exercice de concertation préalable évoquée ci-dessus.

**Objectif :  
restaurer 20 %  
des écosystèmes  
d'ici 2030**

## Transformer les pratiques pour réduire les pressions

En complément des actions de protection et de restauration, la SNB contient des mesures de connaissance, sensibilisation, de formation, et d'accompagnement des acteurs, notamment les secteurs prioritaires dans la

réduction de leurs impacts sur la biodiversité :

- agriculture
- pêche et aquaculture
- urbanisme
- infrastructures énergétiques
- infrastructures de transport
- tourisme et sport

Ces transformations s'inscrivent pleinement dans la planification écologique, garantissant une approche cohérente entre les politiques publiques.

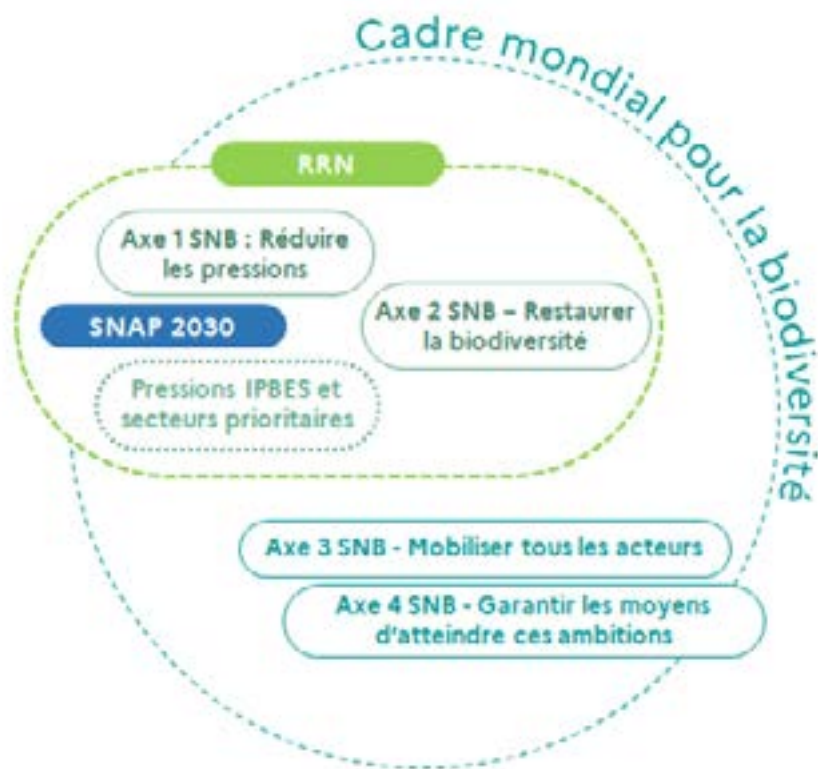


Figure 2. Vers une approche État unifiée de la protection de la biodiversité



# LES GRANDS ÉVÈNEMENTS autour de la biodiversité en 2026

23 et 24 avril 2026  
**G7  
Environnement**  
à Paris

20 au 25 mai 2026  
**Fête de la nature  
2026**

septembre 2026  
**Rendu du plan  
national pour  
la restauration  
de la nature à  
la Commission  
européenne**

18 au 30 octobre 2026  
**COP17 sur la  
Biodiversité**  
en Arménie

3 et 4 novembre 2026  
**Forum Biodiversité  
et économie**

Service presse du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité  
et des Négociations internationales sur le climat et la nature

[presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)